

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ABONNEMENTS FLOTTES AUTOMOBILES

1. DEFINITIONS

Varenne Entreprises, société à responsabilité limitée, au capital social de 5 578 704,09 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 339 453 508, dont le siège social est situé au 6 cité Paradis 75010 Paris, ci-après désignée « **Varenne Entreprises** ». Toute entreprise destinataire de l'Abonnement sera ultérieurement désignée comme le « **Client** ». Les sociétés en charge de souscrire et gérer les abonnements de leurs clients seront désignées « **Gestionnaire abonnement** ». Toute souscription d'abonnement d'un ou plusieurs périodiques est ci-après désignée sous le terme le ou les « **Contrat(s)** ». Les périodiques sont ci-après désignés comme les « **Abonnements** ». Les revues sont ci-après désignées comme les « **Magazines** ».

2. CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente entre Varenne Entreprises et ses Clients s'appliquent de plein droit à

- toute souscription d'abonnement par l'intermédiaire de bulletins d'abonnement papier renvoyés par voie postale, par fax, par email ou souscrits par téléphone ou par email auprès du Service abonnements

- toute souscription d'un abonnement en ligne sur l'un des sites internet de Varenne Entreprises.

-toute souscription d'abonnement par l'intermédiaire de sociétés gestionnaires d'abonnements, pour le compte de leurs clients.

Tout Contrat passé auprès de Varenne Entreprises ou d'une société gestionnaire d'abonnements est réservé aux seuls Clients ayant préalablement pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente dans leur intégralité. Le fait de renvoyer le bulletin d'abonnement ou de cliquer sur la case « j'ai lu et accepté les conditions générales de vente » sur l'un des sites de Varenne Entreprises (en cas d'abonnement en ligne) vaut acceptation de celles-ci. Les Conditions Générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par Varenne Entreprises. Seule la dernière version des Conditions Générales de vente fait foi.

Les présentes Conditions Générales de vente, le bon de commande dûment rempli et signé ainsi que la confirmation de commande constituent à elles trois le Contrat dans son intégralité entre Varenne Entreprises et le Client.

3. MODALITES D'ABONNEMENT

• 3.1 Commande par envoi d'un bulletin d'abonnement en France

Le Client peut s'abonner à un ou plusieurs Magazines de Varenne Entreprises en renvoyant le bon d'abonnement dûment rempli et signé à l'adresse indiquée sur celui-ci avec le règlement et/ou les informations nécessaires à ce dernier.

- **3.2 - Commande par Téléphone**

Le Client peut commander par téléphone en appelant au numéro (prix d'un appel local) et aux horaires suivants : Tel. 01 53 24 24 23 (de 9h à 17h du lundi au jeudi, et de 9h à 16h le vendredi).

- **3.3 – Commande via un gestionnaire d'abonnements**

Le Client peut également souscrire un abonnement via son gestionnaire d'abonnements, en suivant la procédure indiquée par ce dernier.

- **3.4 - Commande en ligne**

Le Client peut souscrire à un abonnement directement sur l'un des sites de Varenne Entreprises en suivant la procédure sur la page dédiée. Le Client devra se créer un compte pour passer commande. Plusieurs modes de paiement sont à sa disposition (article 5.2).

4. MODALITES DE LIVRAISON - FRAIS DE TRANSPORT

Dans le cadre des Contrats incluant la version papier, les Magazines seront livrés à l'adresse de livraison renseignée par le Client ou le gestionnaire de l'abonnement sur le bon d'abonnement / formulaire dûment rempli et envoyé ou communiqué à l'opérateur dans le cas d'une commande passée par téléphone, quelques jours après les dates auxquelles sont planifiées les parutions. Ce délai correspond aux délais de livraison par La Poste (pour les Abonnements à destination de la France métropolitaine). Pour les envois hors France Métropolitaine, ce délai peut être allongé. Un retard n'autorise pas le Client à annuler le Contrat ou à refuser l'(es) Abonnement(s). Les délais indiqués sont en outre de plein droit suspendus par tout événement constitutif d'un cas de force majeure tel que défini à l'Article 13 des présentes Conditions Générales de Vente.

La propriété des risques afférents aux produits (hors Magazines) et/ou Abonnements sera transférée au(x) Client(s) au moment de leur livraison.

5. PRIX, TAXES ET MODALITES DE PAIEMENT

- **5.1 - Prix**

Les prix sont indiqués en euros hors taxe et comprennent les frais de traitement, de port, d'emballage et d'expédition pour les Contrats dont le pays de livraison est la France métropolitaine.

Hors France métropolitaine, des frais de port sont appliqués, ainsi que le taux de TVA en vigueur.

Le montant du prix applicable au Contrat est indiqué sur le bon d'abonnement, sur lequel figure éventuellement une remise promotionnelle.

Dans l'hypothèse d'un abonnement souscrit en ligne sur l'un des sites de Varenne Entreprises, le montant du prix est indiqué sur la page récapitulative du contenu du panier du Client avant validation de sa commande. Varenne Entreprises garantit les prix affichés, sauf dans l'hypothèse d'erreurs matérielles, d'un problème technique ou d'un piratage du site.

Varenne Entreprises se réserve le droit de modifier le montant du prix du/des Abonnements(s) en cas d'augmentation des charges, notamment du taux de TVA et en cas d'erreur typographique ou de

publication. Il est précisé que le Client sera préalablement informé de l'augmentation du prix de l'Abonnement.

Les promotions en cours ne sont pas cumulables entre elles. Les codes promotionnels sont valables pour une durée limitée. Passé le délai indiqué, la réduction sera définitivement perdue.

- **5.2 - Conditions de paiement**

Le prix est payable par le Client :

-à la commande, par l'envoi d'un chèque à l'ordre de Varenne Entreprises accompagné du bon de commande ;

-à l'instant où la commande est passée sur l'un des sites internet de Varenne Entreprises par les moyens de paiement à disposition (articles 5.3);

-à réception de facture après que ce dernier ait renvoyé le bon d'abonnement (articles 3.1 et 3.3) ou valide sa commande sur le site (articles 3.2 et 3.4) par les moyens de paiement mis à disposition (articles 5.3).

- **5.3 - Modes de paiement**

Le Client a la possibilité de régler l'Abonnement par les moyens de paiement suivants :

- par carte bancaire : Varenne Entreprises procèdera, pour les abonnements à durée limitée, à un prélèvement de l'intégralité du montant du Contrat. Ce mode de paiement n'est valable que pour les commandes passées sur l'un des sites de Varenne Entreprises.

- par chèque : Le débit du chèque du Client s'effectue dès sa réception. Le chèque devra être établi à l'ordre de Varenne Entreprises (mentionné sur la facture), et devra impérativement être accompagné de la référence de la facture.

- virement bancaire : le Client devra rappeler la référence de la facture lors de l'opération, afin que le paiement puisse être rattaché au Contrat.

- **5.4 – Pénalité de retard**

En cas de non-paiement à l'échéance, une pénalité au taux de 1,5 sera appliquée (loi n°92-1442 du 31 décembre 1993). Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros par facture peut également être exigible (loi n°2012-387 du 22 mars 2012). Au-delà de 60 jours après réception de la facture, le service sera interrompu.

6. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION – MISE EN PLACE DE L'ABONNEMENT

Les Abonnements sont souscrits pour une durée limitée. Tout Abonnement est personnel et nominatif. Les éléments de l'abonnement sont indissociables.

L'adhésion au Club Flottes Automobiles est exclusivement réservée aux responsables de parc et acheteurs et est non ouvert aux prestataires.

Renseignement sur les profils éligibles au 01 53 24 24 17.

Dès réception du bulletin d'abonnement, les Magazines papiers seront adressés aux Clients aux dates prévues selon l'agenda des parutions et dans les délais indiqués dans l'article 4, si l'offre souscrite inclut une version papier du Magazine.

Néanmoins, pour les Contrats incluant un espace premium à l'un des sites de Varenne Entreprises, l'espace ne sera créé ou réactivé (dans le cadre d'un renouvellement), qu'une fois le règlement effectué.

7. DUREE

Les Abonnements ont une durée limitée (1 an ou 2 ans) et devront être reconduits par le Client, selon les modalités de l'article 3. Aucune reconduction tacite n'est mise en place. Néanmoins, le Client sera informé en amont de sa date d'échéance, afin de lui éviter toute interruption dans la mesure où il souhaite effectivement renouveler son Abonnement.

8. RESILIATION ET REMBOURSEMENT

Les Abonnements à durée limitée ne peuvent être résiliés par le Client que pour motif légitime à savoir : chômage, hospitalisation de plus de six (6) mois, surendettement, décès, cécité, faillite personnelle Client souscripteur. Les demandes de résiliation invoquant ce motif devront être dûment justifiées et étayées. Le Client devra adresser sa demande par courrier écrit au Service Abonnement ci-dessous.

Les demandes de résiliation et demandes de remboursement conséquentes sont à adresser exclusivement par écrit à l'attention du Service Abonnements :

Varenne Entreprises - Service Abonnements – 6 cité Paradis, 75010 Paris.

9. RESPONSABILITÉ

Varenne Entreprises ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution du Contrat conclu en cas d'indisponibilité du/des Magazine(s), de cas fortuit, de force majeure telle que définie à l'Article 13 des présentes Conditions Générales de Vente. En tout état de cause, sa responsabilité sera limitée au montant de la commande du Client.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les présentes Conditions Générales de Vente n'emportent aucune cession de droit de propriété intellectuelle d'aucune sorte sur les éléments appartenant à Varenne Entreprises. Le Client s'interdit de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de ce dernier.

11. SERVICE APRES-VENTE

Pour toute information ou question, le Client peut s'adresser au service Abonnements :

- Soit par téléphone au : 01 53 24 24 23 (de 9h à 17h du lundi au jeudi, et de 9h à 16h le vendredi). Soit par e-mail à abonnements@flotauto.com
- Soit par courrier à l'adresse suivante (préciser le nom du magazine) : Varenne Entreprises - Service Abonnements – 6 cité Paradis, 75010 Paris.

12. INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations communiquées concernant le Client sont indispensables au traitement de la demande d'abonnement et des services qui y sont associés, les catégories de destinataires étant uniquement celles nécessaires à l'exécution de cet abonnement, aux services associés et aux gestionnaires abonnements. Ces informations sont enregistrées dans le fichier des clients de Varenne Entreprises et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et suppression par le Client auprès du service Abonnement, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, au moyen d'un mail envoyé à abonnements@flotauto.com.

Le Client est susceptible de recevoir des offres commerciales Varenne Entreprises et de ses prestataires pour des produits et services analogues à ceux commandés par le Client, sauf refus exprès de sa part dûment exprimé au moyen d'un mail envoyé abonnements@flotauto.com.

13. FORCE MAJEURE

Varenne Entreprises est dispensé d'exécuter ses obligations lorsqu'il est confronté à un cas de force majeure, à la condition d'en avoir averti par tout moyen le Client dans les vingt (20) jours de survenance de l'évènement constitutif de force majeure. L'obligation d'exécution des obligations contractuelles est suspendue jusqu'à la disparition de cet évènement.

Sont réputés évènements de force majeure les évènements extérieurs qui, imprévisibles et insurmontables rendent impossible la livraison des Abonnements et des Magazines au Client, incluant les incendies, les inondations, l'interruption de la fourniture d'énergie, la coupure généralisée d'internet, les pandémies ainsi que les grèves totales ou partielles de nature à entraîner une désorganisation interne ou externe, notamment des grèves des services postaux et autres moyens de transport et/ou des (télé)communications.

14. DISPOSITIONS DIVERSES

Le fait pour Varenne Entreprises de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété par le Client comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque desdites conditions.

15. DROIT APPLICABLE

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente ainsi que tous les actes qui en seront la conséquence seront soumis au droit français.

16. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par Varenne Entreprises et à l'application ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, seul seront compétentes les juridictions de Paris.